

**VISIODENT**  
**Société Anonyme au capital de 719.200,16 €**

**Siège social : 30 bis, rue du Bailly**  
**93210 - LA PLAINE ST DENIS**

**327 500 849 RCS BOBIGNY**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

# SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS
2. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
3. RAPPORT FINANCIER
  - Résultats
  - Marche des affaires
  - Activité en matière de recherche et développement
  - Situation financière et d'endettement
  - Gestion des risques
  - Perspectives d'avenir
  - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
  - Conséquences sociales et environnementales de l'activité
4. CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE
  - Principaux actionnaires
    - Répartition des titres
    - Evolution du capital en 2017
    - Seuils
    - Tableau récapitulatif
  - Opérations afférentes aux actions de la société
    - Achat par la société de ses propres actions
    - Opérations sur titres des dirigeants
  - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique
    - Franchissement de seuil
    - Droit de vote
    - Pacte d'actionnaires
    - Divers
  - Evolution du cours de bourse
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017
7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE
8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Annexe : tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

# 1 COMPTES ANNUELS

## BILAN

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)		<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 133 225	1 133 225			
Concessions, brevets, droits similaires	5 698 709	5 097 718	600 991	838 641	- 237 650
Fonds commercial	1 357 696	692 780	664 916	664 916	
Autres immobilisations incorporelles	885 436	103 906	781 530	121 050	660 480
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 861	77 861			
Autres immobilisations corporelles	1 202 062	862 077	339 985	358 256	- 18 271
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	36 390		36 390	9 958	26 432
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés				19 310	- 19 310
Prêts	2 200		2 200	1 100	1 100
Autres immobilisations financières	126 343		126 343	111 343	15 000
<b>TOTAL (I)</b>	<b>10 519 922</b>	<b>7 967 567</b>	<b>2 552 355</b>	<b>2 124 574</b>	<b>427 781</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements	76 056	12 222	63 834	70 149	- 6 315
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	28 370		28 370	66 496	- 38 126
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	2 202 728	92 645	2 110 083	2 297 112	- 187 029
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	80 708		80 708	81 891	- 1 183
. Personnel	70 468		70 468	34 392	36 076
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	289 689		289 689		289 689
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	85 357		85 357	80 517	4 840
. Autres	86 059		86 059	14 143	71 916
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 444 142		1 444 142	1 567 479	- 123 337
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	37 002		37 002	55 893	- 18 891
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 400 579</b>	<b>104 867</b>	<b>4 295 713</b>	<b>4 268 072</b>	<b>27 641</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>14 920 501</b>	<b>8 072 433</b>	<b>6 848 068</b>	<b>6 392 646</b>	<b>455 422</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros  
Présenté en Euros

<i><b>PASSIF</b></i>	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 719 200)	719 200	720 677	- 1 477
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	887 956	905 790	- 17 834
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	72 067	72 067	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 027	2 027	
Report à nouveau	125 491	104 980	20 511
Résultat de l'exercice	402 541	481 960	- 79 419
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 209 282</b>	<b>2 287 502</b>	<b>- 78 220</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	61 837	74 461	- 12 624
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>61 837</b>	<b>74 461</b>	<b>- 12 624</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	871 988	574 211	297 777
. Découverts, concours bancaires	1 705	1 128	577
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	2 223	620	1 603
. Associés	8	8	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	343	1 241	- 898
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	586 122	625 205	- 39 083
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	299 874	257 174	42 700
. Organismes sociaux	255 599	171 294	84 305
. Etat, impôts sur les bénéfices		52 499	- 52 499
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	389 900	317 479	72 421
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	62 077	73 997	- 11 920
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	112 133	183 539	- 71 406
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 994 977	1 772 288	222 689
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 576 949</b>	<b>4 030 683</b>	<b>546 266</b>
<b>Ecart de conversion passif(V)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>6 848 068</b>	<b>6 392 646</b>	<b>455 422</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 440 640	96 995	1 537 635	1 184 504	353 131	29,81
Production vendue biens	541 836	192 613	734 449	1 055 685	- 321 236	-30,43
Production vendue services	4 951 720	91 129	5 042 849	4 950 373	92 476	1,87
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>6 934 195</b>	<b>380 737</b>	<b>7 314 932</b>	<b>7 190 561</b>	<b>124 371</b>	<b>1,73</b>
Production stockée						
Production immobilisée			609 351	236 305	373 046	157,87
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			46 126	31 474	14 652	46,55
Autres produits			348	1 493	- 1 145	-76,69
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>7 970 758</b>	<b>7 459 833</b>	<b>510 925</b>	<b>6,85</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 317 120	934 146	382 974	41,00
Variation de stock (marchandises)			38 126	-64 571	102 697	159,05
Achats de matières premières et autres approvisionnements			251 480	518 420	- 266 940	-51,49
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			6 315	-20 531	26 846	130,76
Autres achats et charges externes			2 586 382	2 315 729	270 653	11,69
Impôts, taxes et versements assimilés			108 328	101 198	7 130	7,05
Salaires et traitements			1 758 798	1 565 714	193 084	12,33
Charges sociales			797 424	605 882	191 542	31,61
Dotations aux amortissements sur immobilisations			587 228	759 835	- 172 607	-22,72
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 644		3 644	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			376	11 910	- 11 534	-96,84
Autres charges			73 105	99 025	- 25 920	-26,18
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>7 528 326</b>	<b>6 826 756</b>	<b>701 570</b>	<b>10,28</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>442 432</b>	<b>633 076</b>	<b>- 190 644</b>	<b>-30,11</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			82	248	- 166	-66,94
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>82</b>	<b>248</b>	<b>- 166</b>	<b>-66,94</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			18 593	21 056	- 2 463	-11,70
Différences négatives de change			503	143	360	251,75
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>19 096</b>	<b>21 199</b>	<b>- 2 103</b>	<b>-9,92</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-19 014</b>	<b>-20 951</b>	<b>1 937</b>	<b>9,25</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>423 418</b>	<b>612 125</b>	<b>- 188 707</b>	<b>-30,83</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent <b>31/12/2016</b> <small>(12 mois)</small>	<b>Variation absolue</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	430	4 139	- 3 709	-89,61
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 000	1 500	10 500	700,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>12 430</b>	<b>5 639</b>	<b>6 791</b>	<b>120,43</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	111 067	42 785	68 282	159,59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		486	- 486	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>111 067</b>	<b>43 271</b>	<b>67 796</b>	<b>156,68</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-98 637</b>	<b>-37 632</b>	<b>- 61 005</b>	<b>162,11</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-77 760	92 533	- 170 293	184,03
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>7 983 269</b>	<b>7 465 720</b>	<b>517 549</b>	<b>6,93</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>7 580 728</b>	<b>6 983 759</b>	<b>596 969</b>	<b>8,55</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>402 541</b>	<b>481 960</b>	<b>- 79 419</b>	<b>-16,48</b>
Dont Crédit-bail mobilier	16 525	28 317	- 11 792	-41,64
Dont Crédit-bail immobilier				

## Tableau de flux de trésorerie

En €	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat net</b>	<b>402 541</b>	<b>481 961</b>
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	568 074	769 210
- Variation des impôts différés		
- Autres produits et charges calculés		
- Plus et moins values de cession	- 12 000	- 1 014
<b>Capacité d'autofinancement (A)</b>	<b>958 615</b>	<b>1 250 157</b>
Variation du BFR lié à l'activité (B)	105 170	- 122 935
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)</b>	<b>1 063 784</b>	<b>1 127 221</b>
Acquisition d'immo corp et incorp	- 1 019 348	- 493 976
Cessions d'immobilisations corp et incorp	12 000	1 500
Décaissements liés à l'acquisition d'immo financières	- 22 800	- 15 555
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	6 700	5 824
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D )</b>	<b>- 1 023 448</b>	<b>- 502 206</b>
Augmentation de capital		
Distribution de dividende	- 461 450	- 461 939
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	600 000	200 000
Remboursements d'emprunts	- 302 223	- 253 467
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)</b>	<b>- 163 673</b>	<b>- 515 406</b>
<b>Variation de trésorerie nette (C+D+E)</b>	<b>- 123 337</b>	<b>109 609</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>1 567 479</b>	<b>1 457 871</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>1 444 142</b>	<b>1 567 479</b>

## Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 848 067,96 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 402 541,01 €.

### PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

#### Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis et présentés conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable Général, et en conformité avec les dispositions du Code du Commerce (articles L123-12 à L123-38) et les règlements de l'autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Méthodes d'évaluation

##### (a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- les fonds de commerce
- les logiciels acquis par la société : ceux destinés à l'usage interne,
- les logiciels et sites internet créés ou en cours de développement et répondant aux critères requis pour leur activation.
- Les brevets.

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Toutefois, les coûts de développement qui satisfont aux critères suivants sont portés à l'actif :

- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable,



- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée,
- le produit ou procédé est destiné à être produit et commercialisé, ou utilisé par l'entreprise,
- l'existence d'un marché pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- les ressources adéquates existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, afin de mener à bien le projet pour commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service et conformément à la durée de vie probable. Les frais de développement dont les chances de commercialisation ne sont pas établies dans les années à venir sont amortis sur l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
Fonds de commerce	NA car durée de vie illimitée
Logiciels acquis ou créés	3
Frais de développement	3 à 5
Les brevets	3 à 15

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an à la date de clôture selon les modalités décrites dans l'annexe au paragraphe « Provision pour dépréciation du fonds de commerce ».

#### (b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaires et dégressives, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	3
- Agencements, installations	10
- Matériel de transport	3
- Matériel de bureau	3 à 5
- Mobilier	5 à 10

(c) Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

(d) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix unitaire moyen pondéré.

(e) Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable : cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des difficultés ou risques de recouvrement auxquels ces créances sont susceptibles de donner lieu.

(f) Risque de change

Depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque de change auquel s'expose la société est quasi inexistant.

(g) Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Au 31 décembre 2017, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

(h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels, de ventes E-commerces de consommables et ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance.

Licences de logiciel et ventes de matériels :

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

Prestations de services :

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis.

Ventes E-commerces de consommables :

Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de consommables E-commerce est considéré comme acquis par la livraison des produits.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE**

Néant.

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Au cours de l'exercice, la société a distribué un dividende de 461 K€.

La société a fait une demande de crédit d'impôt recherche pour 178 K€ et a été comptabilisé dans le poste « impôt sur les sociétés ».

La société a obtenu deux emprunts auprès de la BPI pour 300 K€ chacun.

### **ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS**

#### **Actif immobilisé – Valeurs Brutes**

La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en notes (a) à (c), se présente comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2017</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeurs brutes à la clôture de l'exercice 2017</b>
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce	1 357 697			1 357 697
. Autres immobilisations incorporelles	5 558 598	273 142		5 831 740
. Immobilisation en cours	89 523	662 882		752 405
	8 139 043	936 024		9 075 067
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	543 925			543 925
. Matériel de transport	7 255		1 833	5 422
. Matériel et mobilier de bureau	597 358	56 891	1 535	652 715
. Avances et acomptes	9 958	26 432		36 390
	1 236 357	83 323	3 368	1 316 313
<u>Immobilisations financières</u>				
. Participations financières	0			0
. Prêts au personnel	1 100	7 800	6 700	2 200
. Dépôts et cautionnements	111 343	15 000		126 343
. Autres immobilisations financières	19 310		19 310	
	131 753	22 800	26 010	128 543
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>9 507 153</b>	<b>1 042 147</b>	<b>29 378</b>	<b>10 519 923</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles de 936 K€ s'explique principalement par la production immobilisée relative aux développements des logiciels de la société VISIODENT et à l'acquisition de logiciels pour 273 K€ et par le développement de la version Cloud des logiciels VISIODENT pour 663 K€.

### **Frais d'établissements, de recherche et de développement**

Ce poste correspond aux frais de développement engagés en 2007 et 2008 pour la création de 2 nouveaux produits. Ces coûts sont constitués du cumul de la masse salariale relative au personnel affecté au développement de ces produits et à la sous-traitance directe sur ces développements.

### **Fonds de commerce :**

Le fonds de commerce de VISIODENT correspond :

- à la valeur du fonds après fusion réalisée le 1er décembre 1995 avec la société DENTAL TECHNOLOGIE. Cette société était celle qui détenait le fonds de commerce historique de VISIODENT pour un montant de 203.063 €.
- à la valeur du fonds de commerce de Visio Technologies SARL (comprenant les marques GESDENT et STADENT) qui a été intégrée dans VISIODENT SA suite à la transmission universelle de patrimoine de Visio Technologies SARL dans VISIODENT SA en 2002 pour un montant de 1.154.632 €.

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

- Frais engagés pour les dépôts de brevets : ces frais correspondent essentiellement à des honoraires d'avocat.
- Logiciels divers acquis et utilisés en interne
- Logiciels développés en interne : La société commercialise des logiciels qui sont développés en interne. Les coûts engagés durant l'exercice pour améliorer les logiciels et développer de nouvelles fonctionnalités sont activés et amortis sur une durée de 3 ans. Ces coûts correspondent à la masse salariale des développeurs et à de la sous-traitance
- Site internet développé en interne : La société a développé au cours de l'exercice 2012 un nouveau site internet de e-commerce. L'intégralité des coûts, constituée essentiellement par la masse salariale, a été activée et amortie sur 5 ans.

### **Actif immobilisé – Amortissements**

Les mouvements des amortissements des immobilisations (hors amortissements dérogatoires) calculés selon les méthodes décrites en notes (a) à (c), se présentent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice 2017</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice 2017</b>
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce				
. Autres immobilisations incorporelles	4 688 430	513 194		5 201 624
	5 821 655	513 194		6 334 849
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	227 612	54 393		282 004
. Matériel de transport	6 445	439	1 833	5 050
. Matériel et mobilier de bureau	556 227	19 202	406	575 023
	868 145	74 034	2 239	939 938
<b>TOTAL</b>	<b>6 689 800</b>	<b>587 228</b>	<b>2 239</b>	<b>7 274 787</b>

### ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à un an au plus</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
. Prêts au personnel	2 200	2 200	
. Dépôts et cautionnements	126 343		126 343
	128 543	2 200	126 343
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
. Créances clients et comptes rattachés	2 202 728	2 092 299	110 429
. Créances fiscales et sociales	445 514	445 514	
. Groupe et associés			
. Débiteurs divers	86 059	86 059	
. Charges constatées d'avance	37 002	37 002	
	2 771 303	2 660 874	110 429
<b>TOTAL</b>	<b>2 899 846</b>	<b>2 663 074</b>	<b>236 772</b>

<b>Dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à un an au plus</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, dont :			
. à moins d'un an à l'origine	1 705	1 705	
. à plus d'un an à l'origine	871 988	194 684	677 304
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	586 122	586 122	
Dettes fiscales et sociales	1 007 450	1 007 450	
Autres dettes	112 133	112 133	
Groupe et associés	8	8	
Produits constatés d'avance	1 994 977	1 994 977	
<b>TOTAL</b>	<b>4 574 383</b>	<b>3 897 079</b>	<b>677 304</b>

### **COMPTES DE REGULARISATION**

#### **Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance sont composés exclusivement du chiffre d'affaires des contrats de maintenance dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 1 994 977 euros au 31 décembre 2017.

#### **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 37 002 euros au 31 décembre 2017.

### **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

A la clôture de l'exercice 2017, le capital social est composé de 4 495 001 actions d'une valeur nominale de 0.16 €.

<b>Mouvements des titres</b>	<b>Nombre</b>	<b>Val. nominale</b>	<b>Capital social</b>
Titres en début d'exercice	4 504 229	0.16	720 676
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés	9 228	0.16	1 476
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>4 495 001</b>	<b>0.16</b>	<b>719 200</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	720 677			1 476	719 200
Prime d'émission	905 790			17 834	887 956
Réserve légale	72 068				72 068
Autres réserves	2 027				2 027
Report à nouveau	104 980	20 510			125 490
Résultat de l'exercice	481 960	-481 960	402 541		402 541
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>2 287 502</b>	<b>-461 450</b>	<b>402 541</b>	<b>19 310</b>	<b>2 209 282</b>

La société a distribué un dividende de 461 450 €.

En date du 20 avril 2017, le conseil a décidé de réduire le capital par annulation de 9 228 actions auto-détenues et d'imputer la différence entre la valeur nominale et la valeur de rachat des titres annulés sur le compte « prime d'émission ».

### ETAT DES PROVISIONS

Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice 2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice 2017
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
. Provision pour litiges	74 461	376	13 000	61 836
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Provision pour dépréciation du fonds de commerce	692 780			692 780
. Provision pour titres de participation				
. Provision pour créances rattachées				
. Provision pour stock	12 222			12 222
. Provision pour clients	99 175	3 644	10 174	92 645
. Provision pour débiteurs divers				
<b>Total</b>	<b>878 638</b>	<b>4 020</b>	<b>23 174</b>	<b>859 483</b>



### Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution du portefeuille clients relatif aux marques GESDENT et STADENT, il avait été décidé de déprécier le fonds de commerce lié à ces marques pour un montant total de 692 780 euros soit 60% de la valeur d'achat.

Cette dépréciation a été calculée sur la base des clients hors maintenance ou «en sommeil» (clients qui ont vendu leur cabinet, n'exercent plus ou sont passés à la concurrence).

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2017, aucune provision supplémentaire n'a été constatée.

### ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	3 927
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	196 018
Dettes fiscales & sociales	469 572
Clients avoir à établir	95 129
Autres dettes	0
<b>TOTAL</b>	<b>764 646</b>

### ETAT DES PRODUITS ET DES AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients	3 630
Fiscales et sociales	0
Subrogation sécurité sociale	10 154
<b>TOTAL</b>	<b>13 784</b>

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2017	Taux	Montant HT 2016	Taux
Ventes de marchandises	96 219	1.32 %	87 483	1.22 %
Ventes de produits finis	735 532	10.06 %	1 057 813	14.71 %
Vente E-commerce	1 443 651	19.74 %	1 099 184	15.29 %
Prestations de services	4 996 748	68.31 %	4 873 836	67.78 %
Produits des activités annexes	109 142	1.49 %	76 536	1.06 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-66 361	-0.91 %	-4 291	-0.06 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 314 931</b>	<b>100 %</b>	<b>7 190 561</b>	<b>100 %</b>

La ventilation géographique du chiffre d'affaires peut être analysée comme suit :  
Rapport financier 2017

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2017	Taux	Montant HT 2016	Taux
France	6 934 195	94.79 %	6 727 790	93.56 %
Export	380 737	5.21 %	462 771	6.44 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 314 931</b>	<b>100.00%</b>	<b>7 190 561</b>	<b>100.00%</b>

Détermination du résultat exceptionnel = -98 637 E

Nature	Montant HT
Cession d'immobilisations	12 000
Divers	430
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>12 430</b>
Amendes et pénalités	19 218
Indemnités de ruptures du personnel	68 849
Litige commercial	23 000
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>111 067</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-98 637</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2017, le dirigeant a perçu la rémunération suivante :

Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur Général	Salaires bruts 253 336 €
---	-----------------------------

### Situation fiscale latente

Nature des éléments	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice 2017	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2017	A l'ouverture de l'exercice 2017 Créances (dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice 2017 Créances (dettes)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :						
. Organic	0	0	0	0	0	0
. Déficits reportables	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

*Un taux d'impôt de 33,33 % a été retenu pour le calcul de la situation fiscale latente.*

#### Honoraires commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice au titre du contrôle légal se sont élevés à 21 K€.

#### Indemnités de départ à la retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables du calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 2 %,
- Taux de progression salariale : 2 %,
- Table INSEE de 2005,

Au 31 décembre 2017, le montant des indemnités de départ en retraite a été évalué selon un calcul actuariel pour la société VISIODENT SA et s'élève 174 468 €.

#### Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'entreprise se décompose de la façon suivante :

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	11
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	22
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	0
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

#### Engagements financiers

Engagements donnés :

Cautions CIC : 2 744 €

Engagements reçus :

Néant.

### Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			16 732	16 732
Montants de l'exercice			16 524	16 524
<i>Sous-total</i>			<b>33 256</b>	<b>33 256</b>

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			17 974	17 974
Entre 1 et 5 ans			10 203	10 203
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			<b>28 177</b>	<b>28 177</b>

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			16 505	16 505
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			<b>16 505</b>	<b>16 505</b>

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<i>TOTAL</i>			<b>77 938</b>	<b>77 938</b>

### Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			77 597	77 597
Cumuls des dotations antérieures			15 351	15 351
Dotations de l'exercice			14 310	14 310
<i>Valeur nette comptable</i>			<b>47 936</b>	<b>47 936</b>

### Observations complémentaires

La société VISIODENT a, vis-à-vis de GROUPE VISIODENT, une dette fournisseur de 23 970 €, une créance client de 55 860 € et une créance en compte courant de 5 094 €.

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7%.

Pour l'exercice 2017, le CICE s'élève à 38 662 € et a été comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

Le CICE est destiné à l'amélioration du BFR.

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	719 200	720 677	720 677	720 677	672 677
b) Nombre d'actions émises	4 495 001	4 504 229	4 504 229	4 504 229	4 204 229
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 314 932	7 190 561	6 729 841	7 217 832	7 167 764
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	892 854	1 343 704	893 289	1 345 102	139 848
c) Impôt sur les bénéfices	-77 760	92 523	0	0	-137 023
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	970 614	1 251 170	893 289	1 345 102	276 871
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	402 541	481 961	566 831	528 555	- 533 626
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.22	0.28	0.19	0.30	0.07
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.09	0.11	0.13	0.12	-0.13
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV – Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	33	31	34	35	40
b) Montant de la masse salariale	1 758 798	1 565 714	1 519 296	1 628 414	2 385 966
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	797 424	605 882	675 532	710 575	1 078 668

## 2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

### *2.1 Responsables*

Monsieur Morgan OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant administrateur de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

**Monsieur Morgan OHNONA**  
**Visident**  
 30 bis, rue du Bailly  
 93210 La Plaine Saint Denis

**Monsieur Jacques SEBAG**  
**Visident**  
 30 bis, rue du Bailly  
 93210 La Plaine Saint Denis

### *2.2 Attestation des responsables du rapport financier*

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Morgan OHNONA  
 Président directeur général

Jacques SEBAG  
 administrateur

### 3 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

#### 1. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 ressort à 7.314.932 euros contre 7.190.562 euros en 2016, soit une augmentation de 1.73 %.

La structure du chiffre d'affaires 2017 est ainsi constituée :

- Vente de services : 5.042.849 € contre 4.950.373 € en 2016
- Vente de marchandises et de produits finis : 2.272.084 € contre 2.240.190 € en 2016

Le chiffre d'affaires se décompose principalement de la manière suivante :

- 67,4 % pour les progiciels, services et maintenances (67,72 % en 2016)
- 11,36 % pour les ventes d'imagerie (contre 15,90 %)
- 19,76 % pour le E-commerce (contre 15,26 % en 2016)

Le chiffre d'affaires à l'exportation est en baisse et s'établit à 380.737 € contre 462.771 € en 2016 il ne représente que 5.20 % du chiffre d'affaires 2017.

La production immobilisée est en augmentation. Les produits d'exploitation, après reprise de provision et transfert de charges s'établissent à 7.970.758 € contre 7.459.833 euros en 2016, soit une hausse de 6,85 %.

Le taux de marge brute est passé de 81 % en 2016 à 78 % en 2017.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont augmenté de 10,27 %, passant de 6.826.756 euros en 2016 à 7.528.326 euros pour l'exercice 2017.

Les postes qui ont le plus fortement varié sont :

- ✓ Les achats de marchandises y compris les droits de douane : de 934.146 € en 2016 ils ont atteint 1.317.120 € en 2017 (+ 40,99 %)
- ✓ Les achats de matières premières et autres approvisionnements qui atteignent 518.420 € en 2016 contre 251 480 € 2017, connaissent une baisse de 51,49 %,
- ✓ Les autres achats et les charges externes : + 11,68 % dont la sous-traitance est le poste le plus important
- ✓ Les salaires et traitements s'établissent à 1.758.798 euros (+12,33 %) et les charges sociales à 797.424 euros (+31,67 %) intégrant le CICE d'un montant de 38.662 € en 2017.

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 442.432 € contre 633.076 euros en 2016, soit une baisse de 30,11 %.

Compte tenu de la perte financière de 19.014 €, le bénéfice courant avant impôts s'établit à 423.418 euros contre 612.125 euros en 2016.

Les produits exceptionnels ressortent à 12.430 euros et les charges exceptionnelles à 111 067 euros ( dont 23 KE Créance Sopro & 69 KE Indemnités ruptures salariés)

Le bénéfice de l'exercice 2017, après l'impôt sur les bénéfices de 99.771 euros et le crédit impôt recherche de 177 531 € qui a été déduit, ressort à 402.541 euros contre 481.961 € au 31 décembre 2016.

## **2. MARCHE DES AFFAIRES**

### **2.1 Situation de la société :**

La Société a connu en 2017 une augmentation de son chiffre d'affaires de 1,73 %.

Nous constatons :

- une stabilité, voire une légère augmentation de la maintenance, logiciels et E-services de 1,23 %, soit 4.930.387 euros en 2017 contre 4.869.545 euros en 2016, compensée par une baisse des ventes en imagerie, soit 831.751 € contre 1.145.296 € en 2016,
- une belle progression des e-services (consommables dentaires) en augmentation de 31,76 %, soit 1.445.468 euros en 2017 contre 1.097.022 euros en 2016.

### **2.2. Progrès réalisés :**

Au cours de l'année 2017 la société a poursuivi ses développements pour sa version en ligne de son logiciel de gestion qui sera commercialisée au second semestre 2018.

### **2.3. Difficultés rencontrées :**

Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières au cours de cet exercice.

## **3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2017**

Au cours de l'année 2017, la société a axé sa recherche et développement principalement sur les thématiques du Big-datas, de la clustérisation de la gestion des volumes et sur l'architecture pyramidale de la base de données de son logiciel en ligne.



#### **4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT**

Les emprunts et dettes financières ont augmenté sur l'exercice. Ils représentent 871.988 € à la clôture de l'exercice 2017 contre 574.211 € en 2016. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0,35 % : 105.817 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 45.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 31.921 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 89.250 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 300.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 1,7 % : 300.000 €

Deux nouveaux emprunts ont été conclus en 2017 afin de financer le projet Cloud.

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 :

- sur capitaux propres :  $871.988 / 2.209.282 = 39,46 \%$
- sur chiffre d'affaires :  $871.988 / 7.314.932 = 11,92 \%$

#### **5. GESTION DES RISQUES**

##### 5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent et l'activité de la vente en ligne Dentalprivé.fr

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 80 % : ventes directes
- 20 % : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement du matériel, des e-services et du e-commerce se font au comptant virement et cartes bleue. Pour le service de la maintenance et, le paiement se fait par prélèvement automatique dans 70 % des cas et 30 % par chèque par les chirurgiens-dentistes. La société reçoit directement les règlements d'un affactureur (CMCIC FACTOR) pour les ventes faites aux distributeurs.

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est limité.

On note toutefois des créances pour clients douteux de 110.429 € (maintenance, services et logiciels) dont un litige en cours dont l'impact financier est de 61.836 euros.

### 5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de logiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs est entre 30 jours et 60 jours.

### 5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est à taux fixe. La société Visiodent n'a pas d'endettement à taux variable.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

### 5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

### 5.5 Risques pays

Néant

### 5.6 Assurances

La société dispose de contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Flotte automobile
- ✓ Multirisque professionnelle

## 6. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les résultats de l'entreprise sont en baisse en 2017 du fait de sa politique d'investissements importants dans une version en ligne de son logiciel qui sera commercialisé au second semestre 2018.

Un groupement de centres de soins dentaires a confirmé une commande pour l'ensemble de ses centres avec un déploiement qui interviendra sur plusieurs années.

## 7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, aucun évènement important n'est survenu.

## 8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

### a) informations sociales

L'effectif au 31 décembre 2017 est de 41 personnes dont 15 cadres et 26 employés.

La moyenne d'âge des salariés est de 44 ans pour les hommes et 36 ans pour les femmes.

La fourchette des rémunérations brutes annuelles pour les salariés à temps plein est de 849,86 euros à 253.366,48 Euros.

Embauche : Au cours de l'exercice nous avons procédé à douze embauches en CDI, à savoir : un chef de produit Dental Privé, deux techniciens Hot line, un assistant commercial, un superviseur, un lead développeur, trois ingénieurs développement, un ingénieur technicien et une assistante administrative. Nous avons également recruté en CDD une femme de ménage et quatre embauche en contrats de professionnalisation.

Démission - Licenciement : En outre, il y a eu quatorze départs :

- ✓ une démission d'un ingénieur

- ✓ quatre ruptures conventionnelles : un responsable Internet et 3 technicien hot line.
- ✓ deux fins de CDD
- ✓ cinq fins de période d'essai
- ✓ une retraite
- ✓ la fin d'un contrat de professionnalisation

Organisation du travail : Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours deux cas d'absentéisme (congé maladie depuis plus d'un an).

Relations sociales : compte-tenu du nombre de salariés de la société, les procédures d'information et de consultation du personnel résultent de notes de services et d'un dialogue direct entre les directeurs des différents services ou les dirigeants et les salariés. Il n'y a pas d'accord collectif.

Santé et sécurité :

Accident du travail : Néant en 2017.

Norme incendie : à jour des normes applicables.

Formation :

Les grands axes de formation pour 2017 : Embauche de quatre salariés sous contrat de professionnalisation

Le nombre total d'heures de formation pour l'exercice 2017 set de 1.556 heures

Les dépenses de formation est de 18.270 euros.

Plan égalité professionnelle

Egalité entre hommes et femmes :

La société emploie douze femmes ce qui représente près d'un tiers de l'effectif dont quatre sont cadres et huit non cadres.

Détail services par services :

- ✓ commercial dont la Hotline : 13 hommes et 5 femmes
- ✓ administratif : 1 homme et 4 femmes
- ✓ technique : 4 hommes et 2 femmes
- ✓ recherche et développement : 10 hommes et 1 femme

Il convient de noter que pour les services techniques, et de recherche, il y a peu de candidatures féminines.

A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant mais nous avons des contrats de fournitures auprès de CAT (Centre d'Aide au Travail) qui embauchent des personnes handicapées. L'entrée a été mise aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Lutte contre les discriminations : La société emploie des salariés multiculturels.

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de progiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

c) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :  
*Non significatif*

## 9. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Vous trouverez en annexe du présent rapport les tableaux sur lesdits délais de paiement.

## 4 CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE

### 1. Principaux actionnaires détenant des titres nominatifs

- Répartition des titres

Au 31 décembre 2017, le capital est de 719.200,16 euros divisé en 4.495.001 actions réparties de la manière suivante :

- ✓ Actions au nominatif : 4.168.578 actions détenues par 13 actionnaires
- ✓ Actions au porteur : 326.423 actions

- ✓ Actions auto détenues au nominatif: 0 action

Le nombre de droit de vote théorique au 31 décembre 2017 est de 8.372.216 et le nombre de droit de vote exerçable est de 8.372.216.

- **Evolution du capital**

Au cours de l'exercice 2017, une réduction de capital a été décidée le 20 avril 2017 en vue d'annuler les actions propres détenues par Visiodent.

Nous rappelons les différents mouvements sur les titres de la société opérés depuis 2014 :

- ✓ Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2012, l'Assemblée générale à caractère mixte des actionnaires, dans le cadre des dispositions *des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce* a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société à l'attribution gratuite de 420.000 actions existantes ou à émettre de la société, pendant une période de 38 mois.

Le Conseil d'administration a usé de cette faculté et a procédé, lors de sa réunion en date du 29 juin 2012, aux attributions d'actions gratuites suivantes, dont les actionnaires ont été informés, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur :

- à Morgan OHNONA: 150.000 actions,
- à Gad BITTON : 100.000 actions,
- à Steve OHNONA : 50.000 actions,

La période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, soit jusqu'au 29 juin 2014.

Le conseil, dans sa séance du 30 juin 2014 a constaté l'attribution définitive des actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires, constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 48.000 euros sur la prime d'émission, et la création et l'émission de 300.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune.

Sous réserve des dispositions relatives à la période minimale de conservation des actions gratuitement attribuées, telle que définie par l'assemblée en date du 11 juin 2012, ces actions nouvelles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et porte jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

✓ Apport des titres Visiodent à la société Groupe Visiodent

Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona, sont co-fondateurs de Visiodent et actionnaires de référence depuis l'origine et, depuis 2008, via leurs holdings personnelles respectives, les sociétés Financière York et Financière Louisa. Dans la perspective d'une offre publique d'achat, Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona ainsi que leurs familles ont décidé de créer la société Groupe Visiodent en vue de regrouper leurs participations dans Visiodent et de rassembler leurs intérêts patrimoniaux en tant qu'actionnaires historiques de référence de Visiodent. La société Groupe Visiodent a ainsi été constituée en juillet 2014 par les sociétés Financière York et Financière Louisa.

Postérieurement à sa constitution, Groupe Visiodent a bénéficié le 24 septembre 2014 d'un apport en nature d'un total de 2.343.352 actions Visiodent de la part de :

- ✓ Financière York, à concurrence de 1.291.747 actions représentant 28,68% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Sebag à concurrence de 33.733 actions représentant 0,75% du capital de la Société ;
- ✓ Financière Louisa, à concurrence de 995.558 actions représentant 22,1% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Ohnona à concurrence de 22.314 actions représentant 0,5% du capital de la Société.

Ces apports en nature ont été réalisés à une valeur d'apport de 1,80 euro par action Visiodent, valorisant ainsi l'Apport à 4.218.033,60 euros.

Il est précisé que n'étaient pas comprises dans ces opérations d'apport les 300.000 actions gratuites Visiodent ci-dessus rappelées.

Le 24 septembre 2014, les associés de la société Groupe Visiodent, après avoir eu connaissance du rapport du cabinet A4 Conseil, représenté par Monsieur Olivier Marion, désigné par décision unanime des associés en qualité de commissaire aux apports, et d'un traité d'apport conclu le 16 septembre 2014, ont approuvé les apports correspondants et décidé l'augmentation du capital de Groupe Visiodent d'un montant global de 4.218.031 euros par émission de 4.218.031 actions Groupe Visiodent en rémunération de ces apports.

La société Groupe Visiodent et les Managers ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société. Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

✓ Acquisition des titres Visiodent par la société Groupe Visiodent

Entre le 26 septembre 2014 et le 6 octobre 2014, la société Groupe Visiodent a acquis 558.263 actions au prix de l'offre publique envisagée.

Au 10 octobre 2014, la répartition du capital de la société Visiodent était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 10 octobre 2014		Répartition des droits de vote au 10 octobre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visiodent	2 901 615	64,42%	2 901 615	64,34%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
<b>Concert</b>	<b>3 201 615</b>	<b>71,08%</b>	<b>3 201 615</b>	<b>70,99%</b>
Public	1 302 614	28,92%	1 308 334	29,01%
<b>TOTAL</b>	<b>4 504 229</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 509 949</b>	<b>100,00%</b>

✓ Offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Groupe Visiodent

Conformément aux dispositions des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par la société Groupe Visiodent et les autres membres du Concert notamment des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de Visiodent à la suite de la réalisation le 24 septembre 2014 de l'Apport dans les conditions ci-dessus décrites.

CM-CIC Securities a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé auprès de l'AMF, pour le compte de Groupe Visiodent, le projet d'Offre le 24 septembre 2014.

Le 14 octobre 2014, l'AMF a examiné le projet d'offre publique et a constaté que ce projet remplissait les conditions posées par les articles 234-6 du règlement général relatives aux offres obligatoires. L'AMF a apposé sur le projet de note d'information le visa 14-551 et le visa 14-552. Sur le projet de note en réponse de la société Visiodent.

L'OPA a été ouverte du 17 octobre 2014 au 6 novembre 2014 inclus.

Le 12 novembre 2014, l'AMF a annoncé les résultats de l'OPA et la répartition du capital était la suivante :



Actionnaires	Répartition du capital au 12 novembre 2014		Répartition des droits de vote au 12 novembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visiodent	3.576.020	79,39 %	3.576.020	79,29%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
<b>Concert</b>	<b>3 876.020</b>	<b>86,05%</b>	<b>3 876 020</b>	<b>85,94%</b>
Public	628.209	13,95 %	633.929	14,06
<b>TOTAL</b>	<b>4 504 229</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 509 949</b>	<b>100,00%</b>

✓ Réduction de capital du 20 avril 2017 avec effet au 30 avril 2017

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte en date du 15 juin 2015, le conseil d'administration a été autorisé à acquérir les actions de la société dans la limite de 6 % du capital social.

Cette assemblée générale a autorisé, dans sa neuvième résolution le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions qui auraient pu être acquises

Au 31 décembre 2016, la société avait acquis 9.228 actions de la société représentant 0,20 % du capital de la société.

Sur le fondement de cette autorisation, le capital a été réduit par annulation de 9.228 actions auto-détenues, soit d'une somme de 1.476,48 € pour être ramené à 719.200,16 € et divisé en 4.495.001 actions de 0,16 € de valeur nominale.

Le conseil a décidé d'imputer la différence entre la valeur nominale des 9.228 actions, soit 1.476,48 € et la valeur de rachat des titres annulés, soit 19.310,14 € sur le compte « prime d'émission » qui a été ramené de 905.790 € à 887.956,34 €.

Compte tenu de l'annulation de ces actions, la répartition du capital était la suivante au 30 avril 2017 :

ACTIONS	Actions au 30.04.2017	
	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.862.814	85,94
Concert	300.000	6,67
<b>Sous-total</b>	<b>4.162.820</b>	<b>92,61</b>
Auto-contrôle	0	0
Public	<b>332.187</b>	<b>7,39</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.495.001</b>	<b>100%</b>

- seuils

Conformément aux dispositions de l'article L.233.13 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2017 :

- a) plus de 95 % des droits de vote (19/20<sup>ème</sup>) : Groupe VISIODENT et les membres du concert. Etant précisé que la société Groupe Visiodent et les membres du concert ont franchi le seuil de 95 % du des droits de vote le 15 novembre 2016. La déclaration des franchissements de seuil auprès de l'AMF a été effectuée le 16 décembre 2016.
  - b) Plus de 90% (18/20<sup>ème</sup>) du capital : Groupe VISIODENT et les membres du concert (respectivement 86,11 % et 6,67 %)
  - c) Plus des 2/3 du capital ou des droits de vote : *Néant*
  - d) Plus de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : *Néant*
  - e) plus de 30 % du capital ou des droits de vote : *néant*
  - f) plus du quart, plus du cinquième, plus des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : *néant*
- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice

ACTIONS	Actions au 31.12.2017		Droits de vote exerçables au 31.12.2017	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.870.806	86,11	7.446.826	88,95
Dont 3.423 titres au porteur				
Concert	300.000	6,67	600.000	7,17
<b>Sous-total</b>	<b>4.170.806</b>	<b>92,79</b>	<b>8.046.826</b>	<b>96,12</b>
Auto-contrôle	0	0	0	0%
Public dont actions nominatives	<b>324.195</b>	<b>7,21</b>	<b>325.390</b>	<b>3,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.495.001</b>	<b>100%</b>	<b>8.372.216</b>	<b>100%</b>

## 2. opérations afférentes aux actions de la société

- a) Achat par la société de ses propres actions

- ✓ Programme de rachat 2015/2016

L'assemblée générale du 15 juin 2015 a autorisé le conseil d'administration à acheter ses propres actions dans la limite de 6 % du capital au maximum, soit 270.254 actions. Le conseil, dans sa séance du 2 novembre 2015, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat et a donné pouvoir au Président Directeur général pour signer un contrat d'exécution partielle du programme avec la société AUREL BGC.

Le nombre d'actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat au cours des exercices 2015 et 2016 est de 9.228 actions. Ce programme de rachat a pris fin en octobre 2016.

Votre conseil, dans sa séance du 20 avril 2017, a décidé d'annuler ces actions par voie de réduction de capital ainsi qu'il est dit ci-dessus.

✓ Programme de rachat 2017

L'assemblée générale du 27 juin 2017 a autorisé le conseil d'administration à acheter ses propres actions dans la limite de 3 % du capital au maximum, ce qui correspond à 134.850 actions de 0,16 euro de valeur nominale. Le conseil, n'a, à ce jour, pas décidé la mise en œuvre de ce programme de rachat. L'autorisation prendra fin le 27 décembre 2018.

b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2017, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration n'ont réalisé aucune opération sur les titres de la société, à l'exception de ce qui a été décrit au paragraphe « opérations sur le capital de la société » sur les apports des titres des dirigeants.

### **3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique**

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

A ce titre, la société GROUPE VISIODENT a informé la société du dépassement de seuil de 95 % des droits de vote le 15 décembre 2016.

## 2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-propiétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-propiétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-propiété ou de la nue-propiété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-propiétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-propiété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : néant.

4 – titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires :

La société Groupe Visiodent et les Managers de la société Visiodent ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société.

Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

Ce pacte prévoit :

- une obligation de concertation préalablement à toute décision devant être prise en assemblée générale de Visiodent ;
- un droit de préemption de Groupe Visiodent en cas de transfert par un Manager de ses titres Visiodent ; et
- un droit de sortie forcée au profit de Groupe Visiodent par lequel les Managers s'engagent à céder leurs actions Visiodent en cas d'offre sur 100% du capital de Visiodent acceptée par Groupe Visiodent ou sur 100% du capital de Groupe Visiodent acceptée par les associés de Groupe Visiodent détenant plus de 75% du capital de Groupe Visiodent.

Il est précisé que les Managers pourraient le cas échéant décider d'apporter à Groupe Visiodent leurs titres Visiodent, étant précisé qu'aucun engagement n'a été pris par eux en ce sens. De même, aucun engagement n'a été pris par Groupe Visiodent ou ses associés relativement à cet apport éventuel, ni sur son principe, ni, le cas échéant, sur ses modalités financières. Aucun prix de sortie garanti n'est ainsi stipulé au bénéfice des parties.

Pour information, les managers n'ont pas envisagé, à ce jour, d'apporter leurs titres à Groupe Visiodent.

Les managers ont signé, le 27 novembre 2017, deux promesses unilatérales de vente par Monsieur Steve OHNONA et par Monsieur Gad BITTON au profit de Monsieur Morgan OHNONA portant sur 150.000 actions.

L'autorité des marchés financiers a été informée le 1<sup>er</sup> décembre 2017 de la signature de ces promesses et également informé, en cas de réalisation desdites promesses, du franchissement de

seuil de 5 % du capital et des droits de vote par Monsieur Morgan OHNONA. Monsieur Morgan OHNONA pouvait exercer les promesses jusqu'au 31 janvier 2018. Les promesses ont été prorogées par avenants, jusqu'au 31 mai 2018.

- 6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.
- 7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

#### 4. évolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action de notre société au cours de l'année 2017 a été la suivante :

mois	2016		2017	
	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €
Janvier	2,47	2,06	2,27	2,14
Février	2,43	2,16	2,70	2,20
Mars	2,49	2,06	2,62	2,40
Avril	2,30	2,10	2,55	2,30
Mai	2,34	2,10	2,51	2,35
Juin	2,43	2,12	2,49	2,40
Juillet	2,35	2,10	2,70	2,20
Août	2,31	2,12	2,70	2,41
Septembre	2,22	2,16	2,63	2,30
Octobre	2,26	2,10	2,44	2,34
Novembre	2,15	2,10	2,50	2,01
Décembre	2,20	2,12	2,49	1,87

Le cours de l'action VISIODENT au 27 décembre 2017 est de 2,30 €

## **5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

### **FIDREX**

#### *Commissaire aux comptes*

Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
14 rue de la Pépinière  
75008 PARIS

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

SOCIETE VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIODENT relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et

Rapport financier 2017

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Fonds de commerce :**

Le fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 664 916 euros, a fait l'objet de test de dépréciation en corrélation avec les informations décrites en page 21 du paragraphe « Provision pour dépréciation du fonds de commerce » de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que l'évolution du portefeuille clients relative aux marques Gesdent et Stagent, confirmant l'absence de provision supplémentaire à constater.

- **Frais de développement :**

Les méthodes d'évaluation des frais de développement, dont le montant net figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 788 795 euros, sont décrites en page 12 du paragraphe « Méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons examiné que ces coûts de développement satisfaisaient bien aux critères d'activation, tels que décrits en page 12 dudit paragraphe de l'annexe des comptes annuels.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou



contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### *Désignation du commissaire aux comptes*

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société VISIODENT par l'Assemblée Générale du 15 juin 2015.

Au 31 Décembre 2017, notre cabinet était dans la 9ème année de sa mission sans interruption, dont respectivement 9 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ***Rapport au Conseil d'Administration***

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 25 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes  
**FIDREX**  
 Albert BENSADON  
 Associé

## 6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES VERSE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Au cours de l'exercice 2017, la société VISIODENT a versé :

<b>AUDIT</b>	<b>FIDREX</b> Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	21.500 €
- Missions accessoires	
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>	
- Juridique, fiscal et social	--
- Autres	--
<b>TOTAL</b>	21.500 €

## 7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : [www.visiodent.com](http://www.visiodent.com), rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel « Thomson Reuters One » (autrefois HUGIN), puis par NASDAQ CORPORATE inscrits sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org).

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
<i>INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES</i>		
5 avril 2017	Déclaration des droits de vote au 30 avril 2017	Site Visiodent
27 avril 2017	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site Visiodent
5 mai 2017	Déclaration des droits de vote au 30 mai 2017	Site Visiodent
5 mai 2017	Publication sur la réduction de capital	Le Quotidien Juridique
12 mai 2017	Mise à disposition du rapport sur la gouvernance et rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport	Site Visiodent- AMF
15 Mai 2017	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO + site Visiodent
1 <sup>er</sup> juin 2017	Information mise à disposition documents en vue de l'assemblée	Site Visiodent
9 juin 2017	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique
12 juin 2017	Déclaration des droits de vote au 30 mai 2017	Site Visiodent
29 juin 2017	Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce	TC Bobigny
7 juillet 2017	Publication du rapport du commissaire aux comptes	BALO
5 juillet 2017	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
5 juillet 2017	Compte rendu de l'assemblée générale 2017	AMF - Site Visiodent
10 août 2017	Chiffres d'affaires comparés du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2017	Site Visiodent
29 septembre 2017	Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	AMF – site Visiodent
5 octobre 2017	Déclaration des droits de vote au 30 septembre 2017	Site Visiodent

1 <sup>er</sup> décembre 2017	Déclaration de franchissement de seuil	AMF
14 décembre 2017	Déclaration des droits de vote au 30.11.2017	Site Visiodent
14 janvier 2018	Déclaration des droits de vote au 31.12.2017	Site Visiodent
13 février 2018	Déclaration des droits de vote au 31.01.2018	Site Visiodent
6 mars 2018	Chiffre d'affaires annuel 2017	Amf –site Visiodent
6 mars 2018	Déclaration des droits de vote au 28.02.2018	Site Visiodent

## 8. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice 2017 ressort à 402.541,01 €. En tenant compte des bénéfices antérieurs reportés à nouveau, le bénéfice distribuable est de 528.031,52 €

Il sera proposé d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- à titre de dividendes bruts.....	494 450,11 €
soit un dividende brut de 0,11 € par action	
- au « report à nouveau ».....	33 581,41 €
Total.....	528.031,52 €
	528.031,52 €

## 9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce*, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :

- Monsieur Morgan OHNONA :
  - Rémunération par la société : 253.336 € ont été versés en 2017 au titre de son mandat de Président dont 66.700 € de prime exceptionnelle versée en mars 2017 (prime de résultat 2016). Par ailleurs une prime de même montant a été décidée par le conseil dans sa séance du 28 mars 2018 au vu des résultats 2017.
  - Contrat GSC : 7.644 €
- Monsieur Meyer OHNONA, administrateur :
  - Rémunération par la société :

- Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 1<sup>er</sup> semestre 2017 : 9.527 € dont le versement a été effectué le 17 mai 2017 et le 6 juillet 2017 ;
  - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 : 8.678 € dont le versement a été effectué 22 janvier 2018 ;
  - Avantages : néant
  - A titre de transparence, une convention de prestations a été conclue en janvier 2014 avec la société SEWA qui s'est poursuivie en 2017. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 139.300 €.
- Monsieur Jacques SEBAG :
    - Rémunération par la société :
      - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 1<sup>er</sup> semestre 2017 : 9.527 € dont le versement a été effectué le 7 juillet 2017 ;
      - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 : 8.678 € dont le versement a été effectué 22 janvier 2018 ;
    - Avantages : néant
- Madame Annie SEBAG :
    - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : Néant
    - Avantages : Néant

Une convention de prestations a été conclue en novembre 2013 avec la société DIGITAL CLOUD Consulting, dont la dirigeante est Madame SEBAG. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 139.300 €.
- Madame Aurélie PITTON :
    - Rémunération par la société : Néant
    - Avantages : Néant
  - Madame Brigitte RUTKOWSKI :
    - Rémunération par la société : Néant
    - Avantages : Néant
  - Monsieur David James SEBAG :
    - Rémunération par la société : Néant
    - Avantages : Néant
- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : **néant**

**VISIODENT**

Article L 441-6-1 du Code de commerce.

En application des dispositions du Code de commerce, il convient d'indiquer la décomposition, des délais de paiement des **fournisseurs et des clients**, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

**1. Fournisseurs**

	<b>Factures reçues non réglées au 31.12.2017 dont le terme est échu</b>				
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
<b>Nombre de factures concernées</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				<b>24</b>
<b>Montant total des factures concernées TTC</b>	0 €	0 €	0 €	23.735 €	41.558 €
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC</b>	0 %	0 %	0 %	0,48 %	0,86 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
<b>Nombre de factures exclues</b>	0				
<b>Montant total des factures exclues TTC</b>	0 euros				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
<b>Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement</b>	Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 60 jours Délais légaux : 30 à 60 jours				

## 2. Clients

	Factures émises non réglées au 31.12.2017 dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				2 433 Factures
Montant total des factures concernées TTC	208.995 €	88.833 €	30.680 €	596.314 €	814.393 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	2,40 %	1,00 %	0,33 %	6,8 %	9,30 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours - contractuel Délais légaux : 30 à 60 jours				